

incontinent ; et, sans le savoir, tombent eux-mêmes dans une embuscade de quarante Iroquois cachés derrière l'hôpital. Ces barbares veulent alors leur couper le chemin ; mais les autres, revenant aussitôt sur leurs pas, prennent la fuite et passent hardiment assez près de ces quarante hommes, qui ne manquent pas de faire sur eux de vives décharges, toutefois sans aucun accident pour ces braves colons, sinon que le bonnet de Le Moyne fut percé d'une balle. Echappés à leur feu, ils se dirigent tous trois vers la porte de l'hôpital, qu'ils trouvent heureusement ouverte ; circonstance qui donna lieu d'admirer les soins de la Providence sur ces généreux colons. Ils auraient été pris infailliblement, si cette porte eût été fermée ; et de plus si, de leur côté, les Iroquois eussent passé les premiers devant l'hôpital ainsi ouvert, ils y fussent entrés, eussent pris mademoiselle Mance, qui s'y trouvait alors seule, et pillé et livré aux flammes toute la maison. Mais ces trois hommes y étant entrés promptement, et ayant fermé les portes sur eux, les Iroquois ne songèrent pas à les forcer.

## XV.

Résistance vigoureuse de Chicot, qui lui sauve la vie.

Ils se retirèrent incontinent, emmenant avec eux Catherine Mercier, et se mirent à chercher Jean Chicot, qu'ils avaient vu se cacher sous l'arbre. Celui-ci, ayant été découvert, se défendit avec tant de vigueur contre tous ces Iroquois, quoiqu'il fût sans armes, et les frappa si rudement du pied et du poing, qu'il leur fut impossible de l'entraîner de force avec eux et de le prendre. Craignant enfin, pendant qu'il se débattaient ainsi avec lui, d'être joints par des Français qu'ils voyaient venir au secours de Chicot, ils lui enlevèrent la chevelure avec un morceau du crâne : ce qui pourtant, chose assez remarquable, ne l'empêcha pas de vivre près de quatorze ans depuis ce jour, qui fut le 6 du mois de mai 1651. On lit dans le journal des PP. Jésuites que Boudart, appelé vulgairement *Grand-Jean*, eut la tête coupée par les Iroquois qui, sans doute, l'emportèrent dans leur pays comme trophée de guerre (\*). Son corps fut inhumé le lendemain le 7 mai ; et, le 14 mai suivant, Jean de Saint-Père, en qualité de greffier de la justice de Villemarie, procéda à l'inventaire et à la vente des meubles de Boudart.

## XVI.

Mort admirable de Catherine Mercier, cruellement tourmentée par les Iroquois.

On voit par un autre acte du même de Saint-Père, en date du 5 juillet de cette année, que Catherine Mercier vivait encore alors et était prisonnière chez les Iroquois. Mais il paraît qu'ils la firent mourir dans leurs supplices ordinaires, durant l'été de la même année ; du moins, le P. Ragueneau écrivait d'elle, le 28 octobre suivant : " Une femme Française

(\*) Le Journal est inexact au sujet de Jean Chicot, qu'il suppose avoir été un jeune garçon de quatre ans.